

Le temps partiel thérapeutique dans la fonction publique (fonctionnaires et contractuels)

Maîtriser la procédure relative à la demande et à l'octroi du temps partiel thérapeutique - Application des décrets n° 2021-997 du 28 juillet 2021 (FPE), n° 2021-996 du 28 juillet 2021, (FPH), n° 2021-1462 du 8 novembre 2021 (FPT)

mise à jour
Janvier 2026

durée :
1 jour/7 heures

tarif en inter :
660 €

Profils des apprenants

Agents ou responsables des services RH, agents chargés de la gestion de carrière des fonctionnaires

Prérequis

Pas de prérequis
Débutant ou peu d'expérience
Formation accessible à tous, adaptable en fonction du profil

Moyens pédagogiques

Acquisition de compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
Supports de formation
Exposés théoriques / cas pratiques

Satisfaction et évaluation

L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même

Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation

Les + de la formation

Une explication concrète de l'octroi d'un temps partiel thérapeutique
Une formation complète et pratique pour les gestionnaires RH

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser la réglementation en matière de temps partiel thérapeutique
- Connaitre la procédure d'octroi et de renouvellement du temps partiel thérapeutique
- Connaitre les spécificités relatives au temps partiel thérapeutique des agents contractuels

Programme de la formation

Maîtriser la réglementation en matière de temps partiel thérapeutique

- Les textes applicables : les nouveaux décrets
- Les objectifs du temps partiel thérapeutique
- Les agents concernés

Connaitre la procédure d'octroi et de renouvellement du temps partiel thérapeutique

- Situations permettant d'accéder au TPT
- La durée et la date de début du TPT
- Le temps partiel thérapeutique associé à différentes pathologies
- La reconstitution des droits
- Modalités de prolongation du TPT
- Le refus de l'employeur d'une demande de TPT
- La compétence du conseil médical supérieur et la position de l'agent dans l'attente de son avis
- Temps partiel thérapeutique et rémunération (traitement, NBI, primes)

Connaitre les spécificités relatives au temps partiel thérapeutique des agents contractuels

- Les modalités d'octroi du TPT
- Les conditions de l'article L 323-3 du code de la sécurité sociale
- L'information du médecin du travail
- Le rôle du médecin-conseil de la Sécurité sociale
- Début et prolongation du temps partiel thérapeutique
- Rémunération du contractuel à temps partiel thérapeutique : la protection sociale et la protection statutaire



Cas pratiques :
Reconstitution des droits
Calcul de la rémunération d'un agent en TPT